



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2013

La séance est ouverte à 18h.35, par Mme Françoise CERUTTI, présidente, qui excuse le retard de M. Olivier GOY et l'absence de M. Didier FLECK.

Présents : Monsieur René JEMMELY, maire.
Monsieur Eric GARDI, adjoint.

Mesdames Françoise CERUTTI, Claire-Lise HALDEMANN et Céline VENDEIRA, Messieurs Luca BONAITI, Marc BRÜDERLIN, Thierry BUBLOZ, Christian ETIENNE, Jean-Pierre GAILLARD, Olivier GASPOZ, Olivier GOY, Philippe ISELI, Olivier JUNGO et Claude-André MEYER, conseillères et conseillers municipaux.

Excusé : M. Didier FLECK, adjoint.

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2013 ;
- 2) Communications du bureau du Conseil municipal ;
- 3) Communications de l'Exécutif ;
- 4) 2^{ème} lecture et approbation du budget de l'exercice 2014 ;
- 5) Fixation de la taxe professionnelle pour 2014 ;
- 6) Projet de délibération relatif à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 383'861 pour procéder à un amortissement complémentaire sur les crédits relatifs aux travaux de transformation de l'ancienne laiterie de Sézegnin, à l'acquisition d'un abri PCi et à la construction d'un centre de voirie ;
- 7) Projet de délibération relatif à l'ouverture d'un crédit d'étude pour le développement et la valorisation des parcelles n° 2660, 3724, 2858, 3726, 2732, 2733, 2734, 2736, 3727, 3401 et 3077, propriétés de la commune, sises à Athenaz et l'organisation d'un concours d'architecture ;
- 8) Décisions de l'Association des communes genevoises sujettes à opposition : contribution annuelle des communes en faveur de l'ACG ;
- 9) Propositions de motions et résolutions ;
- 10) Rapports des commissions ;
- 11) Fixation des dates des prochaines commissions ;
- 12) Questions et divers.

Décisions prises durant la séance du Conseil municipal

- Propositions de M. ETIENNE pour le budget 2014 : après votations, les conseillers municipaux sont à la majorité contre.
- Les conseillers sont pour le principe de l'augmentation des indemnités de l'Exécutif et des jetons de présence des conseillers pour 2014 (9 pour / 2 contre / 1 abstention).
- Budget de l'exercice 2014 : 10 pour / 1 contre / 1 abstention.

- Fixation de la taxe professionnelle communale pour 2014 : unanimité (12 voix).
- Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 383'861 pour procéder à un amortissement complémentaire sur les crédits relatifs aux travaux de transformation de l'ancienne laiterie de Sézegnin, à l'acquisition d'un abri PCi et à la construction d'un centre de voirie : unanimité (12 voix)
- Projet de délibération relatif à l'ouverture d'un crédit d'étude pour le développement et la valorisation des parcelles n° 2660, 3724, 2858, 3726, 2732, 2733, 2734, 2736, 3727, 3401 et 3077, propriétés de la commune, sises à Athenaz et l'organisation d'un concours d'architecture : les conseillers ne veulent pas entrer en matière (7 contre / 4 pour / 1 abstention).
- Décisions de l'Association des communes genevoises sujettes à opposition : contribution annuelle des communes en faveur de l'ACG : pas d'opposition.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2013

Mme CERUTTI transmet une remarque de M. FLECK, page 3, point 3.6 : « lettre **de** la commune de Bernex... ».

M. ETIENNE, page 3, point 3.6, dernier paragraphe : « elle nous rendra solidaire **des** autres communes. »

Page 5, 4^{ème} paragraphe : M. ETIENNE demande une correction à son intervention, correction qu'il transmet par écrit à Mme STADLER. Il s'agit d'une correction qui modifie et complète ce qu'il avait dit lors de la séance du mois d'octobre.

Mme STADLER demande la possibilité d'intervenir, car il ne s'agit pas là d'une correction usuelle, mais d'une modification des propos tenus, et lors de l'approbation des procès-verbaux, le but n'est pas de rectifier ce que les conseillers ont oublié de dire ou de supprimer ce qu'ils n'auraient peut-être pas dû dire ! Elle fait remarquer que cela fait plusieurs fois, que M. ETIENNE apporte des changements considérables lors de l'approbation des procès-verbaux. Nous n'allons pas refaire la discussion de la séance précédente.

M. ETIENNE n'a pas le souvenir d'avoir dit ce qui est dit dans le procès-verbal.

Lors de la lecture de la modification demandée par M. ETIENNE, Mme CERUTTI n'a pas entendu quelque chose qui différait de ce qui est écrit, à part le terme « en bon état ».

M. ETIENNE, même page, mais au 2^{ème} paragraphe : le descriptif des travaux ne doit pas être établi par l'Exécutif et la commission des travaux, mais par un spécialiste routier.

M. ETIENNE n'ayant plus de point à ajouter, M. JEMMELY partage l'avis de Mme STADLER, le but n'est pas de modifier les formulations ou propos que les conseillers ont lors des séances du Conseil, il propose que la cassette soit réécoutée et de faire les corrections selon ce qui a été dit, quitte à faire du mot à mot pour cette fois.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

2.1 M. JUNGO demande s'il est envisageable de réduire le nombre de séances de 6 à 4 par semestre, ce qui permettrait de présenter des dossiers plus aboutis.

Sous quelle forme faut-il proposer cela au Conseil municipal ?

M. GAILLARD : lors de la proposition des dates pour le 1^{er} semestre 2014, les conseillers diront s'ils sont d'accord avec les dates ou pas.

2.2 Lettre du Président du Conseil d'Etat, M. Charles BEER, à l'attention des conseillers municipaux des communes genevoises

Mme CERUTTI donne lecture de ce courrier qui concerne les obligations de bienséance et de retenue des conseillers municipaux.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Achat succession Curtet

Pour faire suite à la dernière séance, M. JEMMELY a proposé au notaire Fr. 1,525 mio, proposition qui a été refusée. Il a par contre accepté de prendre en compte Fr. 1,550 mio pour cet objet et la proposition va être transmise au curateur.

3.2 Manège d'Avusy

Le délai de recours pour le déclassement en zone sportive a expiré.

A sa demande, M. MEEUS a été reçu à la mairie. M. JEMMELY lui a confirmé que la commune ne changeait pas sa position, car personne n'est au-dessus des lois, et il y a des autorisations à demander. Une fois que toutes les démarches seront prises, nous verrons.

3.3 Zone artisanale d'Eaumorte

Lors de la dernière réunion du vendredi 1^{er} novembre dernier, la commune d'Avully nous a informé qu'elle voulait faire cavalier seul, suite à la pression de leur Conseil municipal. Cette décision est justifiée par le fait que les terrains se trouvent, pour la plus grande majorité, sur leur territoire, et que les autres communes associées étaient réticentes par rapport au parcage des camions de M. MAURY sur cette zone.

Il va s'en dire que cette nouvelle a provoqué un tollé des magistrats des autres communes.

3.4 Réponses aux questions de M. ETIENNE

- Remblayage gravière Champlong : M. JEMMELY a eu plusieurs échanges téléphoniques avec le GESDEC qui nous confirme, par écrit, qu'il n'y a aucun document pour cette parcelle, mais qu'une gravière ne doit pas rester ouverte une fois l'extraction terminée. Une copie de cette lettre sera transmise à M. ETIENNE.

- Anomalies bureau de vote : la plainte a été classée sans suite par le Service des votations, car aucune anomalie n'a été constatée.

M. ETIENNE dit qu'il n'a jamais envoyé de plainte.

M. JEMMELY : d'après le courrier du Service des votations, c'est bien d'une plainte dont il s'agit.

- Bilan immeubles locatifs au 31.12.12 : la différence de Fr. 500'000,-- est due à l'aménagement des combles de l'immeuble situé aux 10, 10A, route d'Avusy, pour lequel une délibération pour un crédit complémentaire a été votée le 27.06.1996.

- Travaux sécurité routière : M. JEMMELY ne comprend pas pourquoi, cette demande revient à nouveau, car M. ETIENNE a déjà eu un rendez-vous avec M. GANGLOFF à ce sujet.

Il serait bien de savoir ce qui est réellement demandé ?

M. ETIENNE aimerait savoir quels travaux ont été passés sur quels comptes et pour quelles années.

M. GANGLOFF propose un nouveau rendez-vous, car il pensait que tout était OK après la dernière visite de M. ETIENNE au mois d'avril où les documents papiers et les documents informatiques ont été consultés.

Avant de conclure ce point, M. JEMMELY aimerait rebondir pour exprimer le ras-le-bol dû à certaines suspicions de certains conseillers sur des soi-disant malversations qui en plus datent au moins d'une décennie. Tout cela ne mène à rien. Le climat est tendu autour de cette table et il aimerait que tous puissent se détendre, car cela devient vraiment malsain.

Il aimerait que ce Conseil municipal retrouve une certaine sérénité, et une confiance.

Pour ceux qui ne l'auraient pas lu, M. JEMMELY informe qu'un article est paru dans la Tribune de Genève où il est mentionné que deux de nos conseillers sont sous le coup d'une plainte pénale, déposée par le Président du Grand-Conseil, suite au tous-ménages sur les gravières qu'ils ont distribué.

Il y a des choses que nous pouvons faire et d'autres pas. Par rapport à ce qui est nouvellement demandé, il faut savoir que ce n'est pas pour embêter, c'est pour correspondre à ce que veulent les gens qui nous surveillent. Le but est de ne pas se faire taper sur les doigts.

MM. ETIENNE et MEYER n'ont encore pas reçu cette plainte pénale. Pour M. ETIENNE, elle n'a pas raison d'être, même si la formulation n'était peut-être pas la meilleure.

3.5 Sécurité routière

Route des Allues : Une des riveraines n'en peut plus. En accord avec la DGM, des chicanes provisoires vont être posées, afin de pouvoir juger de leur efficacité.

4. 2^{ème} lecture et approbation du budget 2014 pour l'exercice 2014

M. GANGLOFF distribue le budget, toujours en forme de projet, tel qu'il a été discuté en commission des finances. Ce qui figure en jaune est ce qui change par rapport au 1^{er} document reçu le mois passé.

En guise d'introduction, M. BUBLOZ relate les décisions qui ont été prises, à la majorité, suite aux questions et remarques abordées par la commission finances.

1. Hausse des recettes estimées : les recettes prévues sont en hausse. La commission propose d'accepter la délibération concernant les comptes 2013 et la proposition de l'Exécutif d'augmenter les amortissements pour 2014.
2. Centimes additionnels : la commission propose de maintenir le centime additionnel à 50, en raison des investissements prévus, notamment concernant les «terrains Portier» et une liaison type piste cyclable / chemin piétonnier entre Athenaz et Sézegnin. La question de la baisse du centime additionnel sera reprise lors de l'élaboration du budget 2015, en particulier suite à la réunion avec M. SOLER.
3. Rétribution de l'Exécutif et jetons de présence : la commission propose d'accepter la demande de l'Exécutif d'augmenter sa rétribution de l'Exécutif. Elle propose également d'augmenter les jetons de présence.
4. Abonnements de bus : la commission est favorable à une subvention communale de Fr. 100,-- pour tout abonnement de bus contracté.
5. Samedis de ski : la commission propose de ne pas modifier à la hausse la somme inscrite au budget, étant donné que le prix demandé par personne et par famille diminue, suite à une baisse des coûts liés à une collaboration avec la commune d'Avully.
6. Jobs d'été : le montant attribué à ce poste reste identique.
7. Aides sociales : la commission pense qu'il est important que cette somme soit utilisée dans son intégralité. Par conséquent, elle souhaite que le montant inscrit au budget 2014 soit équivalent à celui du budget 2012.
8. Nouvel employé communal : le besoin est reconnu. Une discussion a eu lieu sur le pourcentage de l'engagement de ce nouvel employé. Les tâches que doit remplir cette nouvelle personne ont été présentées et seront finalisées. Après discussion, la commission prévoit favorablement la mise au budget des frais relatifs à l'engagement de ce nouvel employé.
9. Réfection des routes : il faut entretenir, la question est de savoir comment comptabiliser. Préavis favorable pour la somme budgétée.
10. Postes entretien : favorable pour la somme mise au budget.

11. Divers : somme pour étude sur la contamination du site de la gravière Maury à Forestal : la commission propose plutôt qu'une délibération soit présentée au Conseil municipal, pour savoir si ce travail doit réellement être entrepris et si oui, comment.
Location salles communales : pour l'instant, la commission propose de ne pas séparer ces locations des locations des appartements.

M. GOY rejoint la séance à 19h.15

Le rapport de majorité étant connu, M. ETIENNE fait part maintenant du rapport de minorité, minorité composée de lui uniquement.

Avant de commencer, M. GANGLOFF le distribue aux conseillers.

Il s'agit d'un rapport de 6 pages, pour lequel il est demandé à M. ETIENNE de le synthétiser. Ce document retrace l'évolution des discussions et comporte les points suivants :

1. Rémunération des fonds propres.
2. Séance du 30 septembre 2013 : proposition de budget 2014.
3. Séance avec M. SOLER.
4. Séance du 17 octobre 2013 : accroissement des recettes fiscales.
5. Amendements proposés, et enfin, selon les décisions qui seront prises ce soir,
6. Référendum communal.

M. ETIENNE commence la lecture de son document, qui est difficilement résumable.

Mme CERUTTI, présidente du Conseil municipal, lui fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'un rapport de minorité de la commission, mais de son interprétation personnelle et individuelle. Elle demande s'il peut aller à l'essentiel, à savoir, les amendements qu'il propose, points sur lesquels il faudra se prononcer un par un.

En ce qui concerne le centime additionnel, lors de la venue de M. SOLER, M. ETIENNE dit avoir reçu la confirmation qu'une baisse n'aurait pas d'incidence pour 2014 et que cela ne changerait rien à la péréquation intercommunale, d'autant que nous avons assez de réserves.

M. BONAÏTI lui rappelle que la commission n'était pas favorable à sa baisse en 2014, mais tout à fait ouvert à une discussion et à une réflexion lorsque toutes les entrées durables seront connues pour 2015.

M. MEYER : cela fait un bon moment que les conseillers qui se sont succédé évoquent la possibilité de descendre ce centime. Là, tous les feux sont verts, alors pourquoi ne pas le descendre à 49 ?

M. BONAÏTI rappelle que la commune a de gros projets en cours qui vont demander des sous.

M. ETIENNE : à un moment donné, il faut faire un geste pour nos citoyens. La baisse du centime est faisable à l'heure actuelle, car couvertes par nos provisions et recettes supplémentaires. Nous pourrions toujours l'augmenter à nouveau en cas de besoin.

M. BONAÏTI pense que la commune fait de nombreux gestes pour la collectivité, qui à chaque échelon a été concernée par les investissements qui ont été faits, tels que le centre communal, l'école ou la voirie.

M. GARDI souligne également que grâce aux économies que nous avons réalisées, nous avons pu rester maîtres du centre village d'Athenaz. Nous sommes à un tournant et il ne pense pas que ce soit vraiment le moment. De plus, nous ne maîtrisons pas les rentrées (hausse des recettes fiscales), car il s'agit de reliquat. Personnellement, il est pour attendre 2015.

Mme CERUTTI partage les avis de MM. BONAÏTI et GARDI. Il faut garder notre calme, prendre du recul et revoir le tout pour l'année prochaine.

M. GOY pense qu'une discussion sur la possibilité de baisser le centime pour le futur doit avoir lieu. M. SOLER a apporté des éléments nouveaux.

Pour cette année, il proposerait de voter le budget tel que présenté ce soir, car il a été élaboré sur la base d'un centime à 50 et de réfléchir ce printemps pour une baisse.

Mme CERUTTI propose de passer au vote des amendements.

- 1) Réduction des centimes additionnels de 50 à 48 : 5 pour / 7 contre
- 2) Réduction des dépenses budgétées :
 - Engagement d'un employé supplémentaire (05.300 – 301 – 303 – 304) : 4 pour / 6 contre / 2 abstentions.
 - Entretien des bâtiments (08.314) : 3 pour / 7 contre / 2 abstentions.
 - Entretien des routes (62.314) : 2 pour / 6 contre / 4 abstentions.
 - Recettes supplémentaires par la rémunération des fonds propres (immeubles financiers) – vote sur le principe : 5 pour / 5 contre / 2 abstention. Au vu de l'égalité, Mme CERUTTI, présidente, doit se prononcer et elle vote contre, ce qui donne : 5 pour / 6 contre / 2 abstentions.
- 3) Location des salles communales : 1 pour / 7 contre / 4 abstentions

M. BUBLOZ demande également si les conseillers peuvent se prononcer sur le principe de l'augmentation de la rétribution de l'Exécutif et des jetons de présence qui serait mise en application dès 2014.

Mme CERUTTI pose la question pour savoir si les conseillers sont d'accord sur le principe énoncé ci-dessus par M. BUBLOZ ?

9 pour / 2 contre / 1 abstention

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, Mme CERUTTI passe maintenant à la lecture du projet de délibération du budget et des centimes additionnels pour l'exercice 2014 et c'est avec 10 oui, 1 non et 1 abstention, que le Conseil municipal

DECIDE

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2014 pour un montant de **Fr. 4'349'067,--** aux charges et de **Fr. 4'384'089,--** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **Fr. 35'022,--**.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2014 à **50 centimes**.
3. D'autoriser Monsieur le Maire à renouveler en 2014 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

5. Fixation de la taxe professionnelle pour l'exercice 2014

Mme CERUTTI donne lecture du texte de la délibération, et c'est à l'unanimité (12 voix), que le Conseil municipal

DECIDE

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2014 à **Fr. 30.-**.
6. Projet de délibération relatif à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 383'861 pour procéder à un amortissement complémentaire sur les crédits relatifs aux travaux de transformation de l'ancienne laiterie de Sézegnin, à l'acquisition d'un abri PCi et à la construction d'un centre de voirie

Avant de passer à la lecture de ce projet, M. JEMMELY explique qu'au vu des rentrées supplémentaires prévues en 2013, il est opportun de procéder à des amortissements supplémentaires, qui nous permettront d'avoir plus de marge pour les investissements futurs.

Mme CERUTTI donne lecture du texte de la délibération, et c'est à l'unanimité (12 voix), que le Conseil municipal

DECIDE

1. De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif aux travaux de transformation de l'ancienne laiterie de Sézegnin pour un montant de Fr. 162'903.- dans les comptes de l'exercice 2013 ;
 2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique n° 08.332 « Amortissement complémentaire du patrimoine administratif » ;
 3. De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif à l'acquisition d'un immeuble comprenant un abri antiatomique public de protection civile pour un montant de Fr. 70'958.- dans les comptes de l'exercice 2013 ;
 4. De comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique n° 16.332 « Amortissement complémentaire du patrimoine administratif » ;
 5. De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif à la construction d'un centre de voirie, d'un local pour les pompiers ainsi qu'à l'aménagement des extérieurs et des installations sportives du centre communal d'Avusy pour un montant de Fr. 150'000.- dans les comptes de l'exercice 2013 ;
 6. De comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique n° 08.332 « Amortissement complémentaire du patrimoine administratif » ;
 7. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2013 total de Fr. 383'861.- ;
 8. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.
7. **Projet de délibération relatif à l'ouverture d'un crédit d'étude pour le développement et la valorisation des parcelles n° 2660, 3724, 2858, 3726, 2732, 2733, 2734, 2736, 3727, 3401 et 3077, propriétés de la commune, sises à Athenaz et l'organisation d'un concours d'architecture**

Ce projet est proposé, car l'Exécutif trouve que ce dossier s'enlise. Il faut aller de l'avant même si des termes qui figurent dans ce texte dérangent.

Le but serait de se faire accompagner d'un professionnel pour avoir un ordre précis du déroulement des opérations et un fil rouge.

M. ETIENNE pense qu'avant de voter une telle délibération, il faudrait que certaines décisions se prennent en amont (fondements, grandes lignes du projet). Il n'est pas pour l'entrée en matière de ce projet de délibération.

M. GOY : l'ennui est que si les conseillers n'entrent pas en matière, ils ne pourront plus en discuter. Personnellement, il n'est pas pour le projet tel que présenté, mais pour son étude.

M. BRÜDERLIN : ce projet a le mérite de faire avancer les choses.

M. BUBLOZ : si nous renvoyons ce projet en commission, laquelle est la plus habilitée, puisqu'il est difficile, voire impossible de faire une réunion des commissions ? Il est pour fixer les grandes lignes avant d'entrer en matière sur la délibération qui est proposée ce soir. De plus, il est surpris par le fait que les différents groupes assis autour de cette table n'aient pas été consultés.

M. BONAITI ne comprend pas que si les conseillers n'entrent pas en matière ce soir, il ne sera plus possible d'aborder ce sujet. Ce n'est pas la première fois qu'une délibération est renvoyée, et cela n'a jamais posé de problème. Il serait en plus souhaitable qu'une majorité du Conseil municipal adhère avant d'en discuter.

Mme VENDEIRA a toujours entendu dire qu'il était exceptionnel de ne pas entrer en matière. Pour notre part, nous avons déjà eu un refus d'entrer en matière lors de la proposition pour les crèches, et cela ne nous a pas empêché d'un reparler par la suite. Elle pense qu'il est important de se mettre d'accord sur le nouveau mode de fonctionnement et de savoir quand cela va entrer en vigueur, pour savoir sur quel pied danser.

M. GANGLOFF tient à rassurer les conseillers. Il explique que ce document sert uniquement de base de travail. Le maximum d'éléments y a été mis et tout peut être modifié avant le vote final, même si cela peut paraître difficile à croire.

M. BONAITI propose de ne pas entrer en matière, car cette proposition mélange trop d'éléments et en bloque certains autres. Toutefois, il tient à remercier l'Exécutif d'être revenu sur le sujet, car il s'agit d'un dossier très important. Personnellement, il préférerait aller sur des textes plus courts et avancer point par point.

M. BRÜDERLIN craint que si le Conseil municipal n'entre pas en matière aujourd'hui, cela soit un sérieux coup de frein.

M. ETIENNE : il devrait y avoir un certain nombre de décisions sur les objectifs par le biais d'une résolution et ensuite la délibération serait proposée.

M. GOY : nos objectifs sont d'avoir un professionnel et dégager un crédit d'étude.

De toute façon, vu la discussion que nous avons ce soir, cela veut bien dire en clair que nous entrons en matière, même si le texte est entièrement à remodeler.

M. GANGLOFF rappelle que ce texte peut être modifié de A à Z.

M. MEYER partage également l'avis de M. FLECK qui disait que les groupes devraient en parler un peu avant.

M. BUBLOZ : si l'idée était d'en reparler, une délibération courte et simple aurait suffi. Il y a beaucoup trop d'orientations dans ce texte.

Si les conseillers disent non aujourd'hui, cela ne va pas dire pour autant que les terrains Portier ne seront pas aménagés.

Personnellement, Mme CERUTTI pense qu'il est plus facile de travailler sur un texte, tel qu'il est présenté, car beaucoup d'éléments y figurent.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, Mme CERUTTI demandent quels sont ceux qui veulent entrer en matière sur cette délibération ?

4 pour / 7 contre / 1 abstention

8. Décisions de l'Association des communes genevoises sujettes à opposition : contribution annuelle des communes en faveur de l'ACG

Pas d'opposition.

9. Propositions de motions et de résolutions

Mme HALDEMANN : la commission sociale a déposé un projet de motion qui concerne l'organisation de la Fête de la musique et la mise en place d'une nouvelle formule pour 2014.

L'heure étant déjà bien avancée ce soir, elle propose que la discussion soit reportée lors de la séance du prochain Conseil municipal de décembre.

10. Rapports des commissions

10.1 Commission sociale

- Mémoire des aînés : sera discuté lors de la prochaine séance du Conseil municipal.
- Fenêtre de l'Avent : aura lieu lundi 2 décembre – Mme HALDEMANN fait circuler un formulaire, afin que les conseillers remplissent les plages horaires où ils pourront être là et précise ce qu'ils seront d'accord de préparer. L'aide est demandée de 18h.30 à 19h.30. Un e-mail de confirmation leur sera envoyé.
- Fête de la musique : sera abordé au prochain Conseil municipal de décembre.

10.2 Commission environnement

Les membres de la commission ont préparé 5 motions et une résolution.

Elles ne sont pas à l'ordre du jour de cette séance, car elles ne sont pas arrivées dans les délais. Le samedi n'étant pas considéré comme jour ouvrable par la Surveillance des communes.

Toutes ces propositions figureront à l'ordre du jour de la prochaine séance de décembre.

11. Fixation des dates de commissions

- Mercredi 20.11.13 à 20h.30 commission économie
- Lundi 25.11.13 à 20h.30 commission environnement
- Mardi 26.11.13 à 20h.30 commission sociale
- Mardi 03.12.13 à 20h.30 commission travaux
- Mardi 28.01.14 à 20h.30 commission finances

12. Questions et divers

12.1 M. GOY trouve que l'urne des votations mériterait un petit rafraîchissement.

12.2 M. BONAÏTI : lettre aux TPG sur la modification des trajets et horaires : a-t-on reçu une réponse ?

M. JEMMELY : toujours pas de réponse. Au cas où nous ne devrions pas en recevoir, il est prévu d'envoyer une lettre conjointe, signée par les 7 communes de la Champagne.

12.3 M. BONAÏTI : apéritif des pompiers au four à pain, ce samedi 16 novembre dès 11h.30.

12.4 Mme VENDEIRA : certaines personnes de la commune de Laconnex souhaitent mettre sur pied un marché des produits locaux. Avons-nous des noms ?

M. BRÜDERLIN rappelle que c'était également une idée de la commission économie et agriculture, pour laquelle les agriculteurs avaient été approchés.....

Mme VENDEIRA peut mettre en contact la personne de Laconnex avec M. BRÜDERLIN.

12.5 Mme VENDEIRA informe que ses disponibilités seront encore restreintes jusqu'à Noël, car elle allaite encore son fils. Elle prie de bien vouloir l'excuser pour le travail supplémentaire que cela occasionne à certains conseillers qui la remplacent dans diverses commissions.

12.6 M. GASPOZ remercie pour l'invitation au spectacle de la R'vue.

12.7 Avant de conclure cette séance, M. JEMMELY informe qu'une petite fête sera organisée pour l'élection de Mme EMERY-TORRACINTA, une fois ses disponibilités connues.

La séance est levée à 21h.25 et se poursuit par le traditionnel repas qui suit le vote du budget, au Renfort de Sézegnin.

Un conseiller :

Le secrétaire :

Le président du Conseil :